

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
A l'att.de G. MICHIELS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : C707/2017  
N/Réf. : JMB/BXL-2.1152/s.611  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

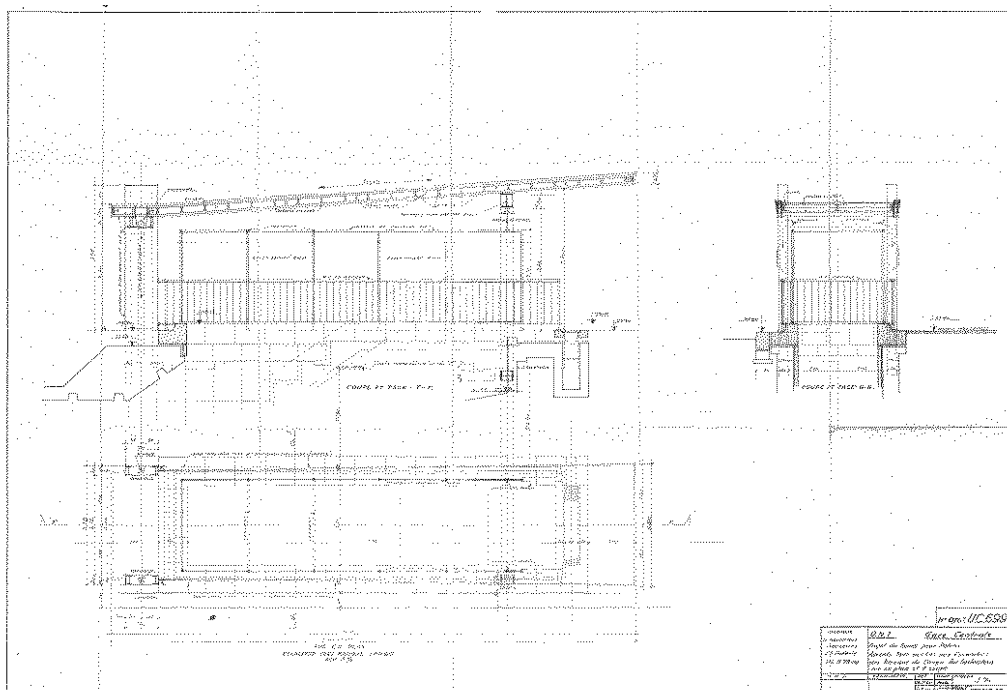
Monsieur,

**Objet : BRUXELLES.Cantersteen, 1.**  
Démolition d'un auvent d'accès d'une ancienne entrée de la Gare Centrale.  
(Dossier traité par : Mme Céline Robert)

En réponse à votre lettre du 25/09/2017, reçue le 28/09/2017, nous vous communiquons l'avis défavorable émis par notre Assemblée en sa séance du 18/10/2017, concernant l'objet susmentionné.

Description de l'objet de la demande

L'objet de la demande concerne la démolition sans reconstruction d'un auvent métallique installé sur l'espace public à l'angle du Cantersteen et de la rue des Sols, devant l'immeuble de l'ancienne Banque Belgo-laise ou Banque du Congo due aux architectes A. et J. Polak (1952-1954). Il se situe dans la zone de protection de la Galerie Ravenstein. L'auvent a été conçu par l'architecte Maxime Brunfaut, qui en signe les plans le 16 septembre 1960, dans le cadre du projet de tunnel souterrain pour piétons dans la Gare Centrale. Il recouvrait un escalator d'accès à ce tunnel. Plusieurs auvents de ce type ont probablement dû être réalisés puisque les plans parlent des « Auvents pour accès aux escalators vers Banque du Congo », mais celui-ci semble être le dernier exemplaire subsistant. Cet accès a été récemment fermé par Bruxelles-Mobilité par une dalle de béton suite aux réaménagements des espaces souterrains sous le Cantersteen et l'escalator retiré.



La majorité des éléments structurants d'origine, indiqués sur les plans de 1960, sont toujours en place.

Avis de la CRMS

La CRMS estime que l'auvent fait partie intégrante de la Gare Centrale inscrite sur la liste de sauvegarde, au même titre que toutes les autres communications souterraines, couloirs, escaliers, quais, sorties / entrées ainsi que de leurs édicules. Il présente d'ailleurs des qualités intrinsèques qui correspondent aux qualités de la Gare Centrale qui lui ont valu d'être inscrite sur la liste de Sauvegarde. La CRMS demande sa conservation et l'adaptation de la procédure à son statut sauvegardé.

En outre, considérant l'état de conservation de l'auvent, dont subsistent tous les éléments structurants, et considérant l'existence du tunnel souterrain pour piétons, la CRMS défend la réouverture de cet accès, à terme. Son implantation permet un accès facile à la rue des Sols et aux futurs occupants de l'ancienne Banque Belgo-lorraine et du bâtiment Arcadia.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

S. DE BORGER  
Président f.f.

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Valcke ; B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans  
M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail)